

PV 19 AVRIL 2023

Date de convocation : 14 avril 2023
L'an deux mil vingt-trois, le 19 avril à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente des Châtaigniers en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire.

Date de publication : 25 avril 2023
Étaient présents : Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire
Monsieur CHRISTIANY Damien, Monsieur CHAUVIN Gérard, Madame GADEMER Catherine, adjoints

Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Quorum : 12
Monsieur BIGOT Gérard, Monsieur HAUTEVILLE Eric, Monsieur GADEMER Pierre, Madame PINEAU Nathalie, Monsieur CHESNEAU Jean-Claude, Madame TOUZEAU Elizabeth, Monsieur LEPROUST Claude, Monsieur BAUDRY Denis, Madame SANCHEZ Antonia, Monsieur SOURGET Sylvain, Conseillers municipaux

Présents : 14
Procurations : Madame CHATEAU Françoise donne procuration à Monsieur VERNHETTES Patrice

Votants : 22
Madame KRINCKET Manon donne procuration à Monsieur CHRISTIANY Damien
Madame PITARD Annick donne procuration à Madame GADEMER Catherine
Monsieur MESNEAU Jacques donne procuration à Monsieur GADEMER Pierre
Monsieur BOULAY Dany donne procuration à Monsieur BIGOT Gérard
Monsieur DROUET Roger donne procuration à Monsieur CHAUVIN Gérard
Madame ESNAULT Linda donne procuration à Monsieur HAUTEVILLE Eric
Monsieur SURUT Jackie donne procuration à Madame PINEAU Nathalie

Absents : Madame BRECHE Séverine

Secrétaire : Madame PINEAU Nathalie

	Approbation du procès-verbal du 8 mars 2023
Délibération n°13-19042023	Affaires générales : convention fonds départemental d'investissement durable 2022-2025
Délibération n°14-19042023	Affaires financières : indemnités des élus
Délibération n°15-19042023	Affaires financières : modification tarifs cimetière
Délibération n°16-19042023	Affaires générales : dénomination de la nouvelle place
	Questions diverses

Début de séance 20h09.

Madame Catherine GADEMER prend la parole pour préciser qu'elle et Monsieur Pierre GADEMER ont deux procurations de deux conseillers municipaux, et qu'ils voteront en fonction des consignes de vote qu'ils ont reçues.

1. AFFAIRES GÉNÉRALES : CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE, FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENTS DURABLES 2022-2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire rappelle que lors de sa séance plénière du 24 juin 2022, le Conseil départemental a décidé la création d'un fonds territorial d'investissements durables doté de 14,7 M € afin de soutenir les communes et communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

Le Maire donne lecture de la convention d'investissements durables proposée par le Département. La commune peut prétendre à une enveloppe globale de subvention de 54 440€ avec un taux départemental maximal de 80%.

Cette aide financière pourrait accompagner notre projet de la maison médicale

Monsieur le Maire présente les points principaux de la convention

Monsieur Jean-Claude CHESNEAU demande si le montant obtenu est le maximum.

Monsieur le Maire répond que oui, le montant calculé étant basé sur le nombre d'habitants.

Les membres du conseil municipal sont amenés à solliciter une subvention du Département de la Sarthe au titre du fonds territorial d'investissements durables 2022/2025 pour un montant de 54 440 € et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Vote à l'unanimité

2. AFFAIRES FINANCIÈRES : INDEMNITÉS DES ÉLUS

Rapporteur : Monsieur Damien CHRISTIANY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-23, L2123-24 et L2123-24-1

Vu la délibération du 8 Mars 2023 créant les deux postes de conseillers municipaux délégués

Considérant que les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, qui doit rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée aux maires et aux adjoints ayant reçu délégation.

Considérant que cette somme maximale est de 5 265.37 €.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider la nouvelle répartition des indemnités entre Monsieur le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués.

	Taux maxi de l'IB 1027 autorisé	Taux proposé	Montant de l'indemnité	Nbre de bénéficiaires	TOTAL
Maire	51.6 %	48.3 %	1 945.15 €	1	1945.15 €
Adjoints	19.8 %	18.11 %	729.42 €	4	2917.68 €
Cons. Munic délégués	6 %	5 %	201.27 €	2	402.54 €
					5265.37 €

Monsieur Damien CHRISTIANY présente la nouvelle répartition des indemnités.

Les membres du conseil municipal sont amenés à voter la nouvelle répartition des indemnités de fonction.

Vote à l'unanimité

3. AFFAIRES BUDGÉTAIRES : MODIFICATION TARIFS CIMETIÈRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les tarifs des concessions proposés pour 2023 sont les suivants :

Type de concessions		Durée		
		15 ans	30 ans	50 ans
Terrain		500 €	1 000 €	1 500 €
Colombarium		500 €	1 000 €	
Cavernes		700 €	1 400 €	
Exhumations	50€			
Utilisation caveau provisoire	journée	5€		
	quinzaine	50€		
	mois	100€		

Madame Catherine GADEMER propose des modifications de tarifs suite à la formation à laquelle elle a assisté, la réglementation ayant évolué.

- La taxe d'exhumation est interdite
- La durée de concession de 50 ans n'est plus appropriée. Il devient trop difficile aujourd'hui de retrouver les ayants-droits après tant d'années.
- Il n'existait pas de tarif sur les caveaux provisoires (durée fixée à 2 mois, renouvelable une seule fois).

Elle a également retravaillé sur le règlement du cimetière qui n'est pas soumis à délibération du conseil municipal, mais dont elle fera parvenir un exemplaire à chaque membre du conseil.

Vote à l'unanimité

4. AFFAIRES GÉNÉRALES : DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE PLACE DU CENTRE-BOURG

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire proposera au vote des suggestions de noms de la nouvelle place, issues d'une consultation auprès des habitants.

Cette consultation a eu lieu à partir de Janvier.

Avant de présenter les noms déposés, Monsieur le Maire, demande un choix sur le terme de place, esplanade ou forum. Le choix se porte sur « Esplanade ». Il présente ensuite les propositions reçues.

Robert VERNHETTES
du Chapeau Rouge
du Grand Prix 1906
Ferenc SZISZ
Michèle MOUTON
des Halles
des Libertés
des Lumières
Marguerite MAREUSE
Odette SIKO

Marianne HOEPFNER
Simone VEIL
Samuel PATY
Line RENAULT
de la ville
Napoléon BONAPARTE
des Franciliens
Jean RONDEAU
Germaine TILLION
du centenaire

Olympe DE GOUGES
des habitués
du ralliement
des pas perdus
Plazza del Sol
du Narais
des réjouissances
de Saint-Mars
Briéroise
Bruno CHASLES

Il propose d'écarter les noms qui n'ont été proposés qu'une seule fois.

Madame Nathalie PINEAU trouve les noms peu inventifs.

Monsieur Pierre GADEMER ne trouve pas normal de ne pas donner lecture de l'ensemble des noms proposés

Madame Catherine GADEMER le rejoint et demande la lecture de tous les noms proposés.

Madame Nathalie PINEAU est favorable à Simone Veil.

Monsieur Damien CHRISTIANY propose un vote sur chaque nom. Il propose également le nom de Samuel Paty. Il adhère également aux propositions de Simone VEIL et Germaine TILLON, résistante française dès 1940.

Monsieur Jean-Claude CHESNEAU trouve une cohérence sur le nom Place de la Liberté, au regard de la Voie de la Liberté.

Monsieur le Maire trouve qu'il y a une cohérence également, avec le nom de Ferenc SZISZ, gagnant du 1^{er} rallye 1906.

Monsieur Pierre GADEMER pense qu'il doit être possible de ne pas toujours faire référence au Rallye 1906 et il serait favorable au nom de Simone VEIL, représentante de valeurs morales.

Madame Elisabeth TOUZEAU, pense qu'il faut un nom, représentant une mémoire, qui rassemble le maximum de personnes autour de valeurs communes. Elle comprend le nom proposé en lien avec l'automobile, mais elle pense qu'il faut élargir le domaine et notamment avec une figure féminine.

Madame Catherine GADEMER demande l'origine du nom « Chapeau Rouge »

Monsieur le Maire répond que c'était le nom de l'auberge qui était juste en face de la place actuelle.

Monsieur le Maire rappelle sa préférence de Ferenc SZISZ, car il y aura une cohérence avec le futur monument qui sera installé sur la place.

Monsieur Damien CHRISTIANY pense que la société est profondément divisée avec une période actuelle de violences et de tensions fortes. La proposition de Simone VEIL lui semble pertinente pour différentes raisons : son histoire d'ancienne déportée, défenseuse de l'IVG, femme plusieurs fois ministre et qui aujourd'hui repose avec son mari au Panthéon. Sa notoriété est indéniable ce qui n'est pas forcément le cas du premier vainqueur du rallye de 1906. Simone Veil représente les valeurs de la République.

Monsieur Pierre GADEMER donne sa proposition et l'explique : la Place du Ralliement. En effet, il espérait qu'un jour les Brierois puissent venir se rencontrer sur cette place.

Monsieur le Maire met donc au vote les deux noms suivants qui se détachent des échanges précédents.

Simone VEIL 16 POUR
Ferenc SZISZ 4 POUR
+ 1 ABSTENTION

Le nom de la nouvelle place sera donc Esplanade Simone VEIL.

5. AFFAIRES GÉNÉRALES : DEBAT SUR L'AVENIR DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU CENTRE LARES.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire annonce qu'il devra assister dans quelques semaines à une réunion au centre LARES. Il devra apporter la position de la commune sur son maintien à ce centre.

Le LARES est en difficulté financière et demandera aux communes adhérentes d'augmenter leur participation. La participation 2024 de la commune est estimée à 33 000 €, contre 24 000 € aujourd'hui. Il souhaite porter aux membres du conseil municipal, la réflexion suivante : les activités utilisées par les familles brieroises étant assez minimes, il se demande si ces activités sociales ne pourraient être prises en charge directement par la commune. Il donne connaissance des chiffres suivants concernant l'utilisation des services du centre LARES par les habitants de St-Mars-la-Brière :

	Nbre de Bénéficiaires
Vacances familles	2
Ateliers parents enfants	2
Epicerie Sociale et solidaire	9
France Services	264
Le jardin des p'tits loups	1

Monsieur Jean-Claude CHESNEAU demande un tableau comparatif entre les activités actuelles prises en charge par le LARES et les dépenses que cela impliquerait si la commune les finançait directement. Monsieur Damien CHRISTIANY rajoute que la réflexion de demeurer ou pas dans le centre LARES n'est pas aisée, la période inflationniste engendrant des besoins d'action sociale. Le LARES a vu ses charges de fonctionnement augmenter. Il rappelle l'accueil des réfugiés ukrainiens portés en collaboration avec les associations.

Il précise que la Communauté de Communes ne prendra pas à sa charge la compétence de l'action sociale.

Il faut s'interroger sur la capacité financière de la commune à supporter l'augmentation de la participation demandée pour 2024, alors qu'elle devra certainement, faire face à une augmentation des charges de fonctionnement.

Monsieur Claude LEPROUST pense que la commune pourrait avec seulement 50% de notre adhésion assurer l'action sociale nécessaire aux habitants de St-Mars-la-Brière.

Monsieur Damien CHRISTIANY se dit favorable au désengagement du centre LARES.

Monsieur le Maire précise qu'il ne souhaite pas diminuer les actions sociales dont peuvent avoir besoin les brierois mais il pense que le CCAS pourrait se substituer au LARES. Par contre cela ne pourra pas se faire sans un investissement supplémentaire des élus.

Madame Elisabeth TOUZEAU ne connaît pas la part de SMLB dans les recettes du LARES, mais pense que la structure risque de ne pas perdurer si la commune se désengage. Il y a donc urgence à travailler sur le projet social communal.

Monsieur le Maire, pense que certains choix d'action du LARES n'étaient pas nécessaires, comme France-Services (le Breil-sur-Merize et Savigné et l'Évêque) et l'investissement dans une cabine de consultation médicale. Il souhaite dans un premier temps demander au centre LARES de réduire leurs charges de fonctionnement, afin de ne pas être obligé de renflouer les ressources.

Monsieur Damien CHRISTIANY demande alors quelle sera la position de la commune si le LARES réduisait ses coûts de fonctionnement ?

Monsieur le Maire propose de rester adhérent, si le montant de l'adhésion 2024 n'est pas augmentée. Madame Elisabeth TOUZEAU reprend la demande de Mr Jean-Claude CHESNEAU à savoir, un tableau comparatif de l'état des lieux de l'action sociale du LARES pour la commune. Et pense qu'il ne faut pas continuer à renflouer.

Monsieur Damien CHRISTIANY précise que la décision d'adhérer ou pas doit être rapide.

Monsieur le Maire pense que, si les coûts de fonctionnement du LARES sont maîtrisés et des efforts de réduction des dépenses engagées, il proposera le maintien de la commune au centre LARES.

Monsieur Damien CHRISTIANY se dit assez pessimiste sur l'évolution des orientations du LARES. Le projet social qui vient d'être présenté est identique à celui des années précédentes. Alors qu'à son avis il aurait fallu un tour de table collectif des communes.

Madame Elisabeth TOUZEAU pense qu'il faut des solutions plus audacieuses de la part de LARES.

Monsieur Jean-Claude CHESNEAU réaffirme sa demande d'un projet social communal plus étayé.

Monsieur Pierre GADEMER trouve que les échanges tournent en rond et ne comprend pas la conduite à tenir : quitter ou pas le LARES. Il pense qu'il y a des dysfonctionnements du centre LARES. Que propose le CCAS ? que décide-t-on ce soir ? A son sens, c'est aux élus du CCAS de s'investir.

Monsieur Damien CHRISTIANY interroge sur quelle manière se réapproprier l'action sociale en sortant du LARES. ? Madame CHATEAU et les membres du CCAS sont-ils en mesure de présenter un projet social avec une somme moindre que la participation versée au LARES, sans diminuer la prestation de l'action sociale au sein de la commune. ?

Madame Catherine GADEMER répond que les familles bénéficiaires des prestations LARES, retrouveraient le même service.

Monsieur le Maire confirme que l'action sociale serait maintenue, comme par exemple l'épicerie solidaire.

Monsieur Pierre GADEMER propose que la commune achète un véhicule 7 places pour transporter les briersois aux Restos du Cœur sur Connerré. Il souhaite un peu plus de transparence au niveau des orientations sociales de la commune, qui lui semblent opaques.

Monsieur le Maire rappelle que la commune soutient et soutiendra ses administrés en difficultés en s'appuyant sur le LARES ou directement, telle est la question ? Les orientations sociales de la commune sont claires. Malgré tout, les dossiers traités dans ce domaine sont entourés, encadrés d'une certaine confidentialité vis-à-vis des administrés concernés.

Questions diverses

Monsieur Gérard CHAUVIN fait un point sur les différents travaux en cours, aménagement d'espaces verts, travaux rue de Lisborde, mur du cimetière, début de la construction de la maison médicale.

Madame Nathalie PINEAU se demande si les conseillers municipaux étaient au courant des travaux en cours, car il n'y a plus de comptes-rendus de la commission des travaux.

Monsieur Gérard CHAUVIN répond que les travaux ont été présentés au moment de la préparation du BP 2023. Le service technique gère ensuite les aménagements.

Monsieur Pierre GADEMER demande si la partie noircie du mur du cimetière sera repeinte.

Monsieur Gérard CHAUVIN répond que oui, mais qu'il faut établir des priorités en fonction des urgences.

MONSIEUR Jean-Claude CHESNEAU pose la question sur le besoin de travaux de la charpente de la maison Grignier.

Monsieur Gérard CHAUVIN répond que le budget pour la charpente et la couverture avoisine les 25k €. Dans un premier temps elle sera recouverte par une nouvelle bâche.

Madame Catherine GADEMER annonce la journée découverte de la nature le 14 mai, avec le CMJ, à l'Arche de la Nature.

Monsieur Jean-Claude CHESNEAU demande la date de la prochaine commission culture et rappelle la problématique de la sonorisation de la salle du Narais.

Madame Antonia SANCHEZ, répond que la commission va être convoquée rapidement.

Madame Nathalie PINEAU intervient, ensuite pour réagir à la présence des parents d'élèves dans le public. Elle se désole d'avoir découvert dans la presse, la semaine dernière, les conflits entre les enseignantes et les ATSEM.

Madame Elisabeth MANGA rajoute qu'il existe pour elle un véritable problème de communication sur le problème d'entente de l'équipe de l'école maternelle. Elle demande un bilan RH de la commune.

Madame Nathalie PINEAU se demande l'intérêt de leur présence au conseil municipal si en tant que membre, ils n'ont aucune information.

Monsieur le Maire énonce les faits concernant la mésentente entre les enseignantes et les ATSEM, et la difficulté de la résoudre compte-tenu de la double hiérarchie mairie, pour les ATSEM et l'Education Nationale pour les enseignantes, et ce, malgré les différentes réunions communes.

Pendant des années la collaboration a été harmonieuse. Les enseignantes comme les ATSEM effectuent correctement leur travail.

Les ATSEM qui dépendent de son pouvoir hiérarchique n'ont pas commis de faute professionnelle. Il ne peut donc pas les sanctionner au motif d'un conflit interpersonnel avec des enseignantes dont l'autorité hiérarchique n'est pas de son ressort. Il doit la protection fonctionnelle aux agents dans l'exercice de leurs fonctions. Il tient à souligner que les ATSEM ont respecté leur devoir de réserve dans ce conflit sans chercher à obtenir le soutien des parents d'élèves, en diffusant leur mal-être.

Monsieur Damien CHRISTIANY intervient et rappelle que le facteur humain est très important dans ce conflit et qu'il faut rester humble. En effet, il ne peut que constater que la gestion de conflit a été mauvaise car non réglée à l'issue de 18 mois. Il indique en prendre la responsabilité mais malheureusement il n'est pas toujours présent. Il s'interroge aussi sur le risque pris par une ATSEM remplaçante de perdre son CDD, lorsqu'elle accepte de prendre un congé maladie pendant 2 mois avant la fin de ce même CDD.

Il y a eu beaucoup de décisions et de réunions, mais une décision trop tardive à faire appel à un cabinet extérieur.

C'est pour cette raison qu'il a pris l'initiative de rencontrer une des 2 ATSEM, afin de s'interroger sur une réorganisation possible à construire avec elle. Tout en lui apportant la protection fonctionnelle que la collectivité lui doit. Il entend les protestations des parents d'élèves mais la recherche de solution organisationnelle n'est pas simple et prend du temps.

Monsieur Pierre GADEMER demande à partir de quel moment Monsieur CHRISTIANY était au courant de ce conflit. Il compte fortement sur Damien CHRISTIANY pour faire avancer les choses.

Monsieur Damien CHRISTIANY réagit en précisant qu'il ne « cassera » pas les personnels. Son souhait est de trouver une organisation qui puisse être optimisée, apaisante sans humilier personne. Son objectif est d'avancer sans chercher à défendre un intérêt contre un autre.

Madame Nathalie PINEAU réagit sur le fait que jamais en commission Enfance-Jeunesse, ce conflit n'a été abordé.

Madame Catherine GADEMER répond qu'elle en prend la responsabilité. En effet, elle ne voulait pas le mettre à l'ordre du jour car Mme HEINZE faisait partie de la commission. Mais elle a toujours œuvré pour que les deux parties de l'équipe pédagogique puissent travailler ensemble et qu'elle souhaite que tout le monde sorte la tête haute de ce conflit.

Madame Nathalie PINEAU comprend et précise qu'elle souhaite juste être informée dans les grandes lignes.

Monsieur le Maire précise qu'il est difficile d'informer sur des situations personnelles lors de ces commissions, qui doivent être traitées en toute confidentialité. L'information qui aurait pu être diffusée est celle des différentes organisations successives acceptées par les enseignantes et ATSEM, à travailler ensemble. Il tient à souligner que l'arrêt maladie simultané de 3 semaines des enseignantes en janvier a fortement perturbé l'école.

Madame Catherine GADEMER rajoute qu'à son avis, il y a eu faute professionnelle des deux parties.

Monsieur Pierre GADEMER souhaite avoir plus de détail sur cette faute professionnelle, et « crever l'abcès ».

Madame Catherine GADEMER ne peut en dire plus.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'il n'a jamais parlé de faute professionnelle et ne peut accepter que des ATSEM en souffrance psychologique soient mis au pilori sur la place publique.

Madame Elisabeth MANGA se sent très mal à l'aise dans sa position d'élue et ne sait pas qu'elle doit être sa position.

Monsieur Claude LEPROUST souhaite revenir sur les propos de Monsieur SURUT du dernier conseil qui avait évoqué un malaise au sein des équipes municipales et en particulier suite aux différents départs. Monsieur Damien CHRISTIANY rappelle son point de vue déjà exprimé précédemment. Un départ pour lui n'est pas un échec dans la gestion des ressources humaines, car aujourd'hui il est possible d'avoir plusieurs expériences professionnelles.

Monsieur Claude LEPROUST demande alors l'origine des tensions.

Monsieur Damien CHRISTIANY répond que les remontées se font à la Directrice Générale des Services, chargée entre autres de gérer les moyens humains, et la responsable des Ressources Humaines, qui jongle énormément à assurer le remplacement des personnels de restauration et d'entretien.

Il n'a pour sa part, pas le sentiment que la situation des agents soit pire à St-Mars-la-Brière que dans les autres communes, hormis le conflit ATSEM-enseignantes.

Monsieur Pierre GADEMER demande à Monsieur CHRISTIANY s'il a recueilli l'avis des personnels partis. Lui s'est permis de le faire, et il a pu constater un malaise et notamment une overdose de leur hiérarchie.

Monsieur Pierre GADEMER rajoute que si les enseignantes partaient, ce serait une perte pour l'école.

Monsieur Damien CHRISTIANY répond qu'il a rencontré individuellement les agents à son arrivée.

Il a fait passer deux messages à cette occasion qu'il restait disponible et à l'écoute, et qu'il souhaitait promouvoir une autre forme de management.

Madame Catherine GADEMER rajoute qu'elle l'avait accompagné lors de la rencontre avec les ATSEM. Aujourd'hui il y a 6 personnes en souffrance à l'école maternelle et elle souhaite fortement que les dernières décisions actées soient prises.

Fin de la séance 22h23

Le secrétaire de séance

Nathalie PINEAU



Le Maire

Patrice VERNHETTES

